

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

N° CP/2012/593 - Protection de la nature - 2342
Acquisition de l'Espace naturel sensible de LEUTENHEIM -
Demandes de financement

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve dans le cadre du Schéma départemental des espaces naturels (SDEN), la mise en oeuvre de la protection de l'Espace naturel sensible de LEUTENHEIM.

Elle approuve par ailleurs le plan de financement de cette opération, selon la répartition suivante :

- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : 187 674 € (20 %)
- Agence de l'eau Rhin-Meuse : 563 023 € (60 %)
- Département : 187 674 € (20 %).

Elle autorise en outre son président à signer tout document nécessaire à l'obtention des subventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-70068-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12